

PROCÉDURE D'ORGANISATION DES ÉPREUVES D'ÉVALUATION ET MISE EN PLACE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE

**Appliquer des techniques de polissage et de lustrage automobile à la
polisseuse orbitale et roto-orbitale**

RS 7091

| | |
|--|---|
| Préambule | 2 |
| 1. Principes généraux et conditions d'accès à la certification | 2 |
| 2. L'organisation des épreuves | 2 |
| 3. Le déroulement des épreuves | 3 |
| 4. Composition et rôle du jury de certification | 4 |
| 5 Validation, communication des résultats et délivrance de la certification | 5 |
| 6 Les modalités de rattrapage | 6 |
| 7 Les modalités de régulation des processus d'évaluation menant à la certification | 7 |
| 8 Le respect RGPD | 7 |
| 9. Modèle de grille d'évaluation des candidats | 8 |

Préambule

La présente procédure a pour objet de présenter la réglementation et d'optimiser l'organisation des épreuves pour l'obtention de la certification de « **Appliquer des techniques de polissage et de lustrage automobile à la polisseuse orbitale et roto-orbitale** »_délivré par le RS sous le N°7091

Ce règlement est adressé à tous les candidats et membres du jury lors de la transmission de la convocation aux épreuves pour l'obtention de la certification de « **Appliquer des techniques de polissage et de lustrage automobile à la polisseuse orbitale et roto-orbitale** »_de manière dématérialisée transmis par email ou le cas échéant par courrier en cas de non accusé de réception de l'email transmis.

Le cas échéant, ce règlement est transmis à l'ensemble des organismes habilités à certifier pour le compte du certificateur et à tous les candidats se présentant aux épreuves de certification.

Chaque futur candidat peut prendre connaissance de cette procédure d'organisation des épreuves via notre site internet.

Tous les acteurs concernés (certificateurs, membres du jury et candidats) s'engagent à le respecter.

1. Principes généraux et conditions d'accès à la certification

Pour accéder à la certification de « **Appliquer des techniques de polissage et de lustrage automobile à la polisseuse orbitale et roto-orbitale** »_les candidats doivent être inscrits auprès du certificateur. La liste des candidats est établie par le certificateur.

Le certificateur a désigné un responsable de l'organisation des épreuves : Armand LOSPIED Gérant de FD Formation Detailing.

Le responsable de l'organisation des épreuves est chargé de l'organisation des épreuves, veille à leur bon déroulement, constitue les jurys de certification, communique les résultats de la validation aux candidats en ne dépassant pas un délai de 8 jours après le passage de la certification. IL veille au respect des exigences du RGPD.

Concernant les candidats en situation de handicap : pour que les candidats à besoins spécifiques puissent passer les épreuves dans des conditions équitables, le responsable de l'organisation des épreuves mettra en place les moyens nécessaires, tant en ce qui concerne la durée que les moyens matériels ou humains, sans modifier le contenu des épreuves, pour maintenir le niveau d'examen requis ; à condition que la demande soit formulée et l'avis médical présenté au moment de l'inscription à la certification.

2. L'organisation des épreuves

chaque candidat reçoit au moins 15 jours à l'avance la convocation par voie électronique aux épreuves de certification précisant, la date, le lieu, l'heure et la nature de l'épreuve. Le centre organisateur des épreuves devra se conformer aux règles de déroulement et de surveillance des épreuves.

Dans le cadre de son passage de l'examen et conformément au règlement général des épreuves, le candidat devra se présenter en personne à toutes les épreuves et répondre aux questions des membres

du jury et des examinateurs pendant les épreuves. Le candidat devra justifier de son identité avant le déroulement de chaque épreuve.

Dates et lieux d'examen

Les dates et horaires des épreuves, les durées et lieux le cas échéant, ainsi que des informations sur leur déroulement du dispositif de certification de l'année en cours sont publiés, environ 6 mois en amont, sur le site Internet du certificateur.

Sujets des épreuves

Les thèmes des différentes épreuves respectent les modalités du référentiel de certification et sont élaborés par le certificateur puis communiqués aux membres des jurys au moins 8 jours avant le déroulement des épreuves, et le cas échéant aux organismes habilités à organiser la formation.

Le cas échéant : Les exercices pratiques des épreuves sont élaborés par le certificateur et transmis aux organismes habilités à organiser les épreuves et constituer les jurys et validés par le certificateur avant communication aux membres des jurys.

Organisation matérielle

Le certificateur prépare la logistique nécessaire au déroulement des épreuves.

3. Le déroulement des épreuves

Le certificateur FD Formation Detailing a pour mission d'organiser les sessions de ladite évaluation reconnue RS sous le N 7091 L'organisation des épreuves est sous la responsabilité du certificateur qui a pour missions de :

- Mettre en adéquation le contenu de la formation et les modalités d'évaluation en respectant le référentiel de compétences de la certification
- Définir le cadre réglementaire sur le déroulement des épreuves (durée et grille de notation)
- Apporter la réglementation du déroulement des épreuves
- Préparer et organiser les épreuves et les conditions d'accueil des participants
- Programmer les dates des examens
- Mettre en place les listings des candidats
- Editer les PV et veiller aux émargements des candidats et des membres du jury
- Définir la liste des membres du jury professionnel
- Veiller au cadre réglementaire du déroulement du jury pendant les délibérations

Nature et contenus des épreuves :

Le candidat devra se présenter à toutes les épreuves auxquelles il sera convoqué. Il est prévu dans le déroulement des épreuves :

Pour un accès à la certification, telles que détaillées dans le référentiel d'évaluation, sont :

Mise en situation d'une réalisation d'un polissage/lustrage à la polisseuse orbitale et roto-orbitale de la correction à la finition, sur un élément de carrosserie.

Il s'agit d'une mise en situation réelle en atelier où le candidat devra sur une période de 2h30 effectuer :

- Un accueil du client
- Un chiffrage du temps à passer pour la prestation attendue, estimer un coût
- Le remplissage d'une grille déterminant le plan d'action de la prestation
- La réalisation d'un polissage/lustrage de la correction jusqu'à la finition

Les critères d'évaluation sont ceux indiqués dans le référentiel d'évaluation.

Les modalités et critères d'évaluation sont fournis par le certificateur aux membres des jurys au travers d'un guide qui sera remis avec sa convocation.

Le cas échéant : Les modalités et critères d'évaluation sont fournis par le certificateur aux partenaires habilités à organiser l'examen

Nombre de présentations/rattrapage

En cas d'échec, d'absence aux épreuves ou de non remise des productions attendues pour valider les épreuves, le candidat pourra se présenter à la session suivante d'examen ou à l'une des sessions de l'année en cours. Passé l'année en cours, le candidat devra prouver sa mise à niveau avant de se représenter aux épreuves, passer 2 années, la possibilité de passer les épreuves est obsolète, le candidat devra refaire la formation dans son ensemble avant de se représenter.

4. Composition et rôle du jury de certification

Le certificateur désigne 2 membres du jury spécialistes du secteur du polissage et lustrage et en exercice et un représentant interne à l'organisme n'ayant pas de connaissance préalable avec les candidats. Le certificateur vérifie la compétence opérationnelle et les connaissances de chaque membre afin qu'aucun doute puisse être émis sur l'impartialité des évaluations qui seront rendues au moment de la délibération du jury. Les membres du jury sont des professionnels en exercice ayant un titre ou une fonction équivalente ou supérieure au niveau de la certification à valider. Pour être membre du jury, le professionnel ne doit pas connaître les candidats, ni les avoir formés au préalable.

Chaque membre du jury est préalablement formé aux fonctionnements de la certification. Cette formation se déroule au plus tard 15 jours avant le passage de la certification.

Les jurys de certification sont habilités et convoqués par le certificateur.

Le jury de certification est constitué :

- du certificateur et de 2 membres externes professionnels en exercice dans le secteur.

En cas de désaccord, l'avis du président du jury prévaut.

Le président du jury notifie les absences et gère, au cas par cas, les incidents éventuels : retard, départ anticipé, fraude... En cas de fraude avérée, le candidat est éliminé. Le président du jury remplit la notification d'aléas/dysfonctionnement pour transmission au certificateur.

Formalisation des décisions des jurys

Un procès-verbal (PV) de la session de certification est produit pour chaque épreuve. Il est complété avec les informations concernant le déroulement effectif de l'épreuve et son résultat et signé par tous les membres du jury.

Les candidats doivent présenter leur carte d'identité et signer la liste d'émargement, à chaque épreuve ou rendu d'épreuve.

A l'issue de la délibération, le jury prendra la décision finale d'octroi de la certification.

Contenu du procès-verbal de la session de validation pour l'obtention de la certification.

À l'issue des épreuves, le président du jury doit obligatoirement remplir le procès-verbal de session de validation pour l'obtention de la certification « **Appliquer des techniques de polissage et de lustrage automobile à la polisseuse orbitale et roto-orbitale** » sur lequel figurent :

- L'identification du Centre de passage de la certification ;
- L'identification du président et membres du jury et toutes leurs signatures ;
- La date et le lieu du jury ;
- Le nom des candidats inscrits à l'épreuve, présents et absents ;
- L'émargement des candidats présents ;
- Les résultats de chaque candidat aux épreuves ;
- La décision d'octroi de la certification ;
- Les commentaires éventuels et observations ou incidents constatés pendant les épreuves.

Le procès-verbal ne doit pas comporter de ratures qui ne soient contresignées par le président du jury. Le cas échéant : le procès-verbal de validation pour l'obtention de la certification « **Appliquer des techniques de polissage et de lustrage automobile à la polisseuse orbitale et roto-orbitale** », sera envoyé au(x) certificateur(s) par l'organisme habilité à organiser les épreuves et constituer les jurys. Les procès-verbaux sont conservés par le certificateur pour une période conforme aux exigences du RGPD.

5 Validation, communication des résultats et délivrance de la certification

Communication des résultats :

Les candidats sont informés des résultats par voie électronique au plus tard 8 jours après le passage de la certification. Un certificat officiel est remis aux candidats ayant obtenu la certification dans sa globalité.

En cas d'échec à l'obtention de la certification, une attestation de non validation sera fournie, en fonction des résultats au candidat, avec des préconisations afin d'aider le candidat à se représenter.

Délivrance de la certification :

Lorsqu'elle est obtenue, la certification est délivrée au le candidat par le certificateur en main propre ou par courrier.

Le certificateur tient à jour un registre des certifications délivrées.

Voies de recours

Toute demande de consultation des PV de jury doit être adressée par écrit en recommandé avec accusé de réception au certificateur dans un délai d'un mois à l'issue de la communication des résultats.

Toute contestation des résultats doit être adressée par écrit en recommandé avec accusé de réception au certificateur dans un délai d'un mois à l'issue de la communication des résultats. Le certificateur examinera le recours et décidera des suites à donner.

Délai de saisine

- Les candidats disposent d'un délai de **1 mois** après la réception des résultats pour contester une décision ou déposer une demande de recours.
- Les demandes hors délai seront rejetées sauf en cas de force majeure, dûment justifiée.

Forme de la saisine :

- Lettre recommandée ou email avec accusé de réception adressé au responsable de la certification

Informations requises :

- Identité complète du candidat.
- Résultats contestés.
- Motifs détaillés de la demande.
- Copies des justificatifs pertinents (si applicables).

Voie de recours en cas de contestation des résultats

- Dépôt et instruction de la demande
- Traitement de la demande :
 - Un accusé de réception est envoyé au candidat sous **10 jours**.
 - La demande est étudiée par une commission indépendante composée d'experts n'ayant pas participé à l'évaluation initiale.
- Critères d'examen :
 - Respect des procédures d'évaluation.
 - Éventuelles erreurs administratives ou matérielles.
 - Adéquation entre les résultats obtenus et les critères d'évaluation.
- Décision de la commission
 - La décision est communiquée au candidat sous **30 jours** après réception de la demande complète.
 - Issue possible :
 - Confirmation des résultats initiaux.
 - Révision des résultats en cas d'erreur avérée.
 - Autorisation à se présenter à une session de rattrapage exceptionnelle.

Les partenaires habilités à organiser les épreuves et constituer les jurys doivent transmettre les procès-verbaux de sessions de validation pour l'obtention de la certification au certificateur qui validera la décision d'octroi de la certification.

6 Les modalités de rattrapage

Si le candidat n'a pas un score qui répond au moins à 80 % des critères d'évaluation transcrits dans le référentiel de la certification, des préconisations sont émises et il lui sera demandé de repasser la totalité des épreuves lors d'un prochain jury de certification sans pour autant dépasser les 2 années après le premier passage en certification.

Modalités de rattrapage en cas d'échec

- Public éligible :
 - Candidats ayant échoué à une ou plusieurs compétences.
 - Moyenne globale insuffisante à la validation de la certification.
- Période de rattrapage :
 - Organisée dans un délai de **2 ans** après la session initiale.
- Organisation du rattrapage

- Diagnostic des compétences non validées :
 - o Rapport détaillé remis au candidat précisant les insuffisances observées.
- Préparation complémentaire :
 - o Accès à des sessions de formation adaptées (si nécessaires).
 - o Accompagnement pédagogique pour cibler les lacunes identifiées.
- Nouvelle évaluation :
 - o Limitation aux seules compétences non validées.
 - o Constitution d'un jury distinct pour garantir l'impartialité.
- Communication des résultats
 - o Résultats communiqués dans un délai de **8 jours** après le rattrapage.

7 Les modalités de régulation des processus d'évaluation menant à la certification

Le certificateur vérifie que les modalités et critères d'évaluation sont toujours à jour au regard de l'évolution des compétences, notamment en les examinant régulièrement, à minima une fois par an, dans le cadre d'un comité de perfectionnement de la certification incluant des professionnels du secteur.

8 Le respect RGPD

Le certificateur prend en compte le RGPD pour la transmission des résultats du suivi des promotions dans le cadre de la procédure d'enregistrement / renouvellement de certifications professionnelles au Répertoire national des certifications professionnelles.

Conformément à la législation et réglementation applicables, les données à caractère personnel collectées dans ce cadre ne sont conservées par le certificateur sous une forme permettant l'identification que pendant une durée conforme au RGPD en vigueur, qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées. Au-delà de cette période, le certificateur procède à l'anonymisation ou à la destruction des données. Afin de veiller à la bonne application de ces règles, le certificateur a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPD) ou Data Protection Officer (DPO), qui est le relais privilégié sur ces sujets.

Préalablement à la mise en œuvre de ses traitements, le certificateur informe les candidats via son (leur) site Internet en leur indiquant :

- la finalité des traitements,
- la base légale (cf. articles 13, 14 et 32 du RGPD),
- la transmission des données à France compétences,
- la durée de conservation et les mesures mises en place pour assurer la sécurité des données lors de leur stockage et de leur transmission à France compétences,
- les droits des personnes en termes d'accès, rectification, effacement, limitation du traitement, opposition, portabilité et définition des directives quant au sort de leurs données personnelles après leur décès ainsi que leur possibilité d'introduire à tout moment une réclamation auprès de la CNIL.

9. Modèle de grille d'évaluation des candidats

Grille du Référentiel de certification

RS N° 7091 = Appliquer des techniques de polissage et de lustrage automobile à la polisseuse orbitale et roto-orbitale

Nom et prénom du candidat :

Date de passage en Jury :

| Compétences | CRITERES | % DE PONDERATION | % OBTENU | COMMENTAIRES |
|--|---|---------------------|----------|--------------|
| Compétence 1 : Effectuer un nettoyage approfondi de la surface de la carrosserie à traiter en enlevant toutes traces de saleté, de poussière et de contaminants de manière à évaluer les défauts à corriger | - Le niveau de saleté de la carrosserie est étudié et détermine le choix des outils, produits et EPI à utiliser | 4/100 | | |
| | - Le nettoyage est effectué en temps impartis et fait permet de repérer les défauts de carrosserie à traiter | 4/100 | | |
| Total compétence 1 | | = Note 8/100 | | |
| Compétence 2 : Décontaminer les zones de carrosserie à traiter en utilisant des procédés, des techniques et des produits appropriés de manière à retirer les résidus incrustés dans le vernis de type goudron, sèves des arbres, traces de moustiques, poussières de frein... | - Une analyse de la surface détecte des types de résidus et le choix des produits à appliquer est adapté | 4/100 | | |
| | - Les techniques manuelles et mécaniques utilisées pour | 5/100 | | |

| | | | | |
|--|--|-------------------------|-----------------|---------------------|
| | décontaminer sont utilisées de manière conforme : le mouvement, la rapidité d'exécution et le rendu ne laisse apparaître aucune trace | | | |
| Total compétence 2 | | = note 9/100 | | |
| ACTIVITES | CRITERES | % DE PONDERATION | % OBTENU | COMMENTAIRES |
| Compétence 3 : Évaluer l'état de la partie de carrosserie à traiter en polissage de manière à identifier les défauts à corriger et d'évaluer le temps et le cout des travaux à réaliser | Un devis présenté au client, il comporte : <ul style="list-style-type: none"> - Le temps de traitement - Le détail des prestations et le temps imparti - La liste des produits précisant son prix en fonction des quantités utilisées - Le coût de la prestation | 6/100 | | |
| Total compétence 3 | | = note 6/100 | | |
| ACTIVITES | CRITERES | % DE PONDERATION | % OBTENU | COMMENTAIRES |
| Compétence 4 : Sélectionner le matériel et le produit de polissage en fonction de l'état des parties de la carrosserie à traiter en déterminant les types de polisseuse, le type de pads et le port des EPI de manière à effectuer un polissage conforme et en toute sécurité | - Les défauts de surface de la carrosserie, la qualité de peinture et de vernis sont contrôlés par un PTG, le calcul de l'épaisseur est maîtrisé et la marge de manœuvre du polissage | 5/100 | | |
| | - Les parties à traiter sont isolées par une protection de la carrosserie et des | 4/100 | | |

| | | | | |
|--|--|-------------------------|-----------------|---------------------|
| | arrêtes à proximité de la zone de polissage | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel adapté à la prestation est sélectionné et exposé sur la table de travail, il est en adéquation en termes de : <ul style="list-style-type: none"> - Type de matériels à utiliser : type polisseuse, petit matériel - Choix des pads vérification de la comptabilité - Choix des abrasifs vérification de la comptabilité - Choix des produits de finition prenant en compte des produits respectueux de l'emprunte Carbone) (composants et quantité) - Le port des EPI est conforme (lunettes, bouchon d'oreille, masque, gants) - L'espace de travail est sécurisé et vérifié au niveau de la ventilation et les risques d'accidents sont mesurés et adapté dans le cadre d'un exécutant en situation de handicap | 4/100 | | |
| Compétence 4 | | = note 13/100 | | |
| ACTIVITES | CRITERES | % DE PONDERATION | % OBTENU | COMMENTAIRES |
| Compétence 5 : Ajuster les techniques de polissage et d'abrasion en réalisant des mouvements et des pressions | <ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation du polissage démontre une régularité dans les mouvements et les gestes | 5/100 | | |

| | | | | |
|--|---|-------------------------|-----------------|---------------------|
| adaptés, en prenant en compte le type de peinture, le niveau de défaut à rectifier de manière à garantir une répartition uniforme du produit et une technique adaptée pour éviter tout risque de marque suite au polissage | - La vitesse de rotation de la polisseuse est maîtrisée en fonction des outils | 5/100 | | |
| | La pression exercée sur chaque zone à polir est adapté en fonction du traitement à apporter et prend en compte l'apparence de la carrosserie (arrêtes, interstices...). | 5/100 | | |
| Compétence 5 | | = note 15/100 | | |
| ACTIVITES | CRITERES | % DE PONDERATION | % OBTENU | COMMENTAIRES |
| Compétence 6 : Gérer les techniques de l'abrasion en prenant en compte la zone à traiter, en mesurant le niveau de PTG et la qualité du vernis de manière à identifier le type d'abrasif qui permettra d'affiner le polissage | - La sélection d'abrasifs est faite en fonction des mesures du PTG | 5/100 | | |
| | - Le choix des abrasifs est conforme à la qualité du vernis de la carrosserie | 5/100 | | |
| | - L'utilisation des abrasifs est progressive du plus gros grain au plus fin | 5/100 | | |
| | - L'application du polissage est contrôlée et en permanence évaluée par des gestes réguliers et progressifs, il satisfait le niveau de correction attendu et ne laisse pas de marques | 5/100 | | |
| Compétences 6 | | = note 20/100 | | |

| | | | | |
|--|--|----------------------------|--|--|
| <p>Compétence 7 : Contrôler minutieusement la surface après polissage en vérifiant que tous les résidus de polish ou d'abrasif liés au polissage soient retirés à partir de produits nettoyants doux et efficace de manière à rendre un état homogène de la peinture de manière à pouvoir appliquer un lustrage</p> | <ul style="list-style-type: none"> - La finition du polissage est vérifiée par : <ul style="list-style-type: none"> - Une surface uniforme et lisse - L'épaisseur de vernis et de peinture a été préservée et ne laisse pas de transition visible entre les zones traitées et non traitées | <p>6/100</p> | | |
| <p>Compétences 7</p> | | <p>= note 6/100</p> | | |
| <p>Compétence 8 : Appliquer des techniques manuelles de lustrage en démontrant une dextérité dans les mouvements et les méthodes de traitement pour rendre un état uniforme de la peinture après séchage entre les parties polies et le reste de la carrosserie</p> | <ul style="list-style-type: none"> - La qualité de l'application d'un lustrage est mesurée par : <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble de la carrosserie est vérifié, toutes les traces de résidus de polissage, poussières et particules sont retirées | <p>4/100</p> | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> - La qualité de l'application d'un lustrage est mesurée par : <ul style="list-style-type: none"> - Le choix des produits et des outils utilisés est conforme, les quantités d'utilisation des produits sont adaptés, les produits utilisés sont le plus | <p>4/100</p> | | |

| | | | | |
|---|--|----------------------|--|--|
| | possible dans le respect des normes écologiques | | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> - La qualité de l'application d'un lustrage est mesurée par : <ul style="list-style-type: none"> - Les mouvements d'exécution sont fluides, réguliers et garantissent une répartition homogène sur toute la surface de la carrosserie, une adaptation est prise en compte sur les zones particulières (contours, coins, angles...) | 5/100 | | |
| Compétences 8 | | = note 13/100 | | |
| Compétence 9 : Vérifier la finition du travail en utilisant différentes sources de lumière pour inspecter toutes les parties travaillées en polissage et s'assurer qu'aucune trace de lustrage reste, que la brillance est uniforme dans l'objectif de démontrer au client l'état parfait du véhicule rendu et apporter le cas échéant des conseils de protection et d'entretien | L'évaluation de la qualité finale du lustrage est mesurée par : <ul style="list-style-type: none"> - Une vérification de la brillance homogène sur toute la surface de la carrosserie | 5/100 | | |
| | L'évaluation de la qualité finale du lustrage est mesurée par : <ul style="list-style-type: none"> - Une vérification de l'absence de résidu de produits de lustrage | 5/100 | | |
| Compétences 9 | | = note 10/100 | | |
| TOTAL | | /100 | | |

Commentaire global du jury pour l'ensemble des activités :

Préconisations du jury en cas de non validation :

Validation :

OUI

NON

Date :

Signature du certificateur :